MODULE 4
La DOETH, optimisation et anticipation

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a modifié les modalités de mise en œuvre de l'Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés (OETH) dans la fonction publique.

La Déclaration Obligatoire d'Emploi des Travailleurs Handicapés (DOETH) peut constituer un outil central de suivi et de pilotage, au-delà d'une simple obligation réglementaire. Une bonne maîtrise du cadre réglementaire et des modalités de déclaration est ainsi nécessaire pour sécuriser les pratiques, anticiper les enjeux financiers et soutenir une politique RH handicap.

Ce module vise à permettre aux participants de comprendre les règles en vigueur, d'expérimenter concrètement une déclaration et d'inscrire la DOETH dans une logique de gestion prévisionnelle et stratégique.

Objectif général

Permettre aux participants de maîtriser le cadre réglementaire et les modalités opérationnelles de la DOETH, afin de sécuriser la déclaration annuelle dans une logique d'anticipation.

Objectifs pédagogiques

À l'issue du module, les participants seront capables de :

- Comprendre le **cadre réglementaire de l'OETH** dans la fonction publique, notamment depuis les évolutions introduites par la loi de transformation de la fonction publique.
- Maîtriser les **trois grandes étapes de la déclaration annuelle** :
 - Calcul de l'assujettissement,
 - Identification et comptabilisation des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE),
 - Calcul des dépenses déductibles.
- Réaliser une **DOETH** en identifiant les points de vigilance.
- Se questionner sur les outils de suivi, d'anticipation et d'optimisation de la DOETH.

Programme et contenu

- Une approche règlementaire : le cadre règlementaire de l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés (OETH)
- Une approche opérationnelle : les règles, conditions et modalités de saisie à toutes les étapes de la déclaration (simulation d'une déclaration)
- Une approche prévisionnelle : les outils et moyens nécessaires au suivi et à la gestion prévisionnelle des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE)
- Une approche prospective : quelle stratégie pour optimiser les modalités de recensement interne des bénéficiaires de l'obligation d'emploi et le montant de la contribution volontaire

Méthode pédagogique

- Apports théoriques
- Exemples et cas pratiques
- Simulation d'une déclaration annuelle étape par étape
- Échange sur les pratiques et retours d'expériences

Formateur

Consultant-Formateur spécialisé dans le domaine de l'emploi, du handicap et de la fonction publique.

AGIR'H
24 rue Aristide Bergès - 73000 Chambéry
04 79 84 35 70 contact@agir-h.org
www.agir-h.org

Évaluation des acquis
À l'issue du module, une évaluation des notions acquises sera proposée. Elle prendra la forme d'un cas pratique : expérimentation d'une DOETH pour un établissement fictif. L'évaluation peut donner lieu à un échange individuel sur un point spécifique non acquis.

Durée
1 jour

Dates et lieux
Cette session de formation aura lieu le 15 décembre 2026, dans les locaux d'Alexander Park Chambéry situé à Chambéry - 51 rue Alexander Fleming.

Voir le calendrier de formation

Inscription
Inscription au plus tard deux semaines avant le début de la formation.
Inscription possible dans le parcours ou par module.

Pré-inscription

6 à 12 participants maximum par session.
Lors de l'inscription vous pourrez préciser vos besoins en compensation/ aménagements.

Contact et référent accessibilité
Amandine VEROT
06 81 05 27 00
averot@agir-h.org

Tarif
Tarif de ce module : 650 € par participant

Modules complémentaires
Cette formation s'inscrit dans le cadre du parcours de formation « être référent handicap dans la fonction publique » en 8 modules de 1 à 3 jours.

AGIR'H
24 rue Aristide Bergès - 73000 Chambéry
04 79 84 35 70 contact@agir-h.org
www.agir-h.org